

Dossier d'inscription

Marché artisanal 24 et 25 septembre 2022

Une confirmation vous sera communiquée après validation de votre dossier

A rendre avant le 31 août 2022

Attention : lors de l'étude des candidatures, 3 points sont retenus en priorité pour valider les inscriptions :

- des produits artisanaux en lien avec le Moyen-Âge,
- un stand décoré,
- des intervenants costumés.
- Merci de joindre des photos du stand et des produits vendus prises lors de précédents marchés médiévaux.

Après l'étude de votre candidature, une réponse (positive ou négative) vous sera adressée par email ou par téléphone. Vous pouvez dès à présent nous envoyer vos candidatures.

| | _ commorçam | LI ASSOCIATION | □ Campement | □ /\olio : |
|--|--|-----------------|-------------------------------|--------------------------|
| Raison socio | ale : | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| · | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | er eas a memper | | octobre 2022 est envisaç |
| Activité · | | | | |
| | | | | |
| N° Siret : | | N° Assur | é: | |
| N° Siret : Nombre de | participants : | N° Assur | é : | |
| N° Siret : Nombre de Produits pro | | | é : N | |
| N° Siret : Nombre de Produits pro | participants : posés à la vente : | | é : N | |
| N° Siret : Nombre de Produits pro Description | participants : posés à la vente : du stand - dimensi | | é : N photos dans la me | |
| N° Siret : Nombre de Produits pro Description | participants : posés à la vente : du stand - dimensi | | é : N photos dans la me | esure du possible) |
| N° Siret : Nombre de Produits pro Description | participants : posés à la vente : du stand - dimensi | | é : N photos dans la me | esure du possible) |
| N° Siret: Nombre de Produits pro Description Produits exp | participants : posés à la vente : du stand - dimensi | | é : N photos dans la me | esure du possible) |
| N° Siret: Nombre de Produits pro Description Produits exp | participants : posés à la vente : du stand - dimensi | | é : N photos dans la me | esure du possible) |
| N° Siret: Nombre de Produits pro Description Produits exp | participants : posés à la vente : du stand - dimensi | | é : N photos dans la me | esure du possible) |
| N° Siret : Nombre de Produits pro Description Produits exp | participants : posés à la vente : du stand - dimensi | | é : N photos dans la me | esure du possible) |

A retourner signé dès que possible et au plus tard le 31 août 2022 accompagné de :

- La copie de la carte d'artisan ou extrait d'inscription au répertoire de la Chambre de Métiers, extrait K-bis, récépissé de préfecture (association), autre...
- Attestation d'assurance à jour,
- La Charte du marché médiéval signé

Le règlement si emplacement sur le marché artisanal vous sera demandé à validation de votre inscription.

A Agence Aonix, 7-9 rue de la République, 30200 Bagnols-sur-Cèze Ou scanné par email à infos@bagnols-medieval.fr

Vous trouverez ci-dessous la charte du Marché Médiéval.

Article 1 : Informations Générales

Dans le cadre de l'édition de « Bagnols Médiéval », un marché médiéval se déroulera le samedi 24 et 25 septembre 2022 au sein de la fête et des animations.

Les horaires pour l'accès au public sont : 9h-20h. Il se déroulera dans le centre-ville de Bagnols-sur-Cèze.

Article 2: Participation

Les candidatures seront retenues après délibération du comité organisateur et à réception de l'ensemble des documents demandés sur la fiche d'inscription. L'inscription sera définitive à réception du contrat d'engagement signé, du règlement du montant de l'inscription (voir article 5) et des pièces demandées dans la fiche d'inscription.

Article 3: Admission et engagement

Le marché médiéval est ouvert aux professionnels des métiers, produits et disciplines du Moyen-Age ou d'inspiration médiévale. L'exposant s'engage à respecter la législation du travail.

L'exposant s'engage à être costumé (et non déguisé) et à rester présent sur son stand (possibilité de se rapprocher des organisateurs pour louer un costume, sous réserve de disponibilité).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation d'un exposant s'il venait à contrevenir au présent règlement.

Afin d'éviter tout malentendu, les conditions du marché médiéval sont réglées par la présente charte dûment signés par les deux parties.

Le repas du midi n'est pas compris pour les exposants.

Article 4: Stand et emplacement

L'exposant s'engage à apporter à son stand un caractère médiéval.

Les stands seront disposés selon le plan des organisateurs. Le marché sera situé en centre-ville sur un espace pavé, goudronné, et en pente pour certains. La largeur d'un stand est au maximum de 4 mètres, la profondeur allouée est de 4m maximum sauf cas exceptionnel sous validation des organisateurs.

Le nombre de place est limité et les emplacements sont déterminés par les organisateurs. Il sera communiqué la veille et le jour même. Les produits devront être présentés de façon esthétique et attractive.

Il est interdit de sous-louer ou de partager, même gratuitement, un emplacement.

Par défaut, il n'y a pas de branchement électrique fourni. En cas de besoin, faire une demande préalable.

Article 5: Tarif

L'emplacement est au tarif forfaitaire de 20 € de participation à l'association Bagnols Commerces et 2€/mètre linéaire le jour même pour l'occupation du domaine public. Ce tarif ne comprend pas la structure de l'étalage, les accessoires, les décorations.

Le règlement des 20 € doit parvenir aux organisateurs au plus tard le 15 septembre 2022.

Article 6: Annulation

L'exposant peut annuler son inscription jusqu'à 1 mois avant la manifestation. Dans ce cas l'intégralité de la somme versée lui sera rendue. Au-delà, sans remplacement de sa part par un exposant du même type, l'ensemble de la somme sera encaissé.

Article 7: Assurance et responsabilité

L'exposant est à jour d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et fera parvenir une attestation avec son inscription. Le stand et les marchandises sont sous l'entière responsabilité de l'exposant. En cas de vol ou de sinistre la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée. De même en cas de dommages causés à des tiers. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la qualité des produits exposés et vendus.

Article 8 : Installation et organisation générale

L'installation aura impérativement lieu le samedi 24 septembre avant 9h. Les véhicules pourront accéder au stand jusqu'à 8h30. Puis rejoindre les zones de stationnement prévues. Les stands non occupés à 9h seront considérés comme libres sans que l'exposant puisse demander ni remboursement, ni indemnité.

Article 9 : Clôture et nettoyage

Les stands ne pourront être dégarnis avant 19h00 le samedi 24 septembre et avant 16h le dimanche 25 septembre, sauf autorisation expresse des organisateurs. Il n'est pas prévu de société de nettoyage, un sac poubelle et une bouteille d'eau par jour seront distribuées par stand. L'exposant devra laisser son stand propre. Les poubelles seront à déposer à l'endroit indiqué par les organisateurs.

Article 10 : Réserves et annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la présente charte à tout moment et en prévenir les exposants dans le cas d'optimisation ou de contraintes logistiques.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'évènement jusqu'à 48h avant la date prévue ou de reporter l'événement au 1 et 2 octobre 2022 dans le cas de force majeur (intempéries, inondations, vents violents, autres).

Mention « Lu et approuvé », date et signature :

Cadre réservé aux organisateurs : | Validé | Refusé | | Commentaires :